

La Tremblade, le 19 janvier 1981

Monsieur LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
de l'EQUIPEMENT
5, rue de la Cloche B.P. 506
17021 LA ROCHELLE CEDEX

062/IPM.3 - TX/PO

O B J E T : Projet d'un port ostréicole sur la commune d'Etaules.

REFERENCE : Communication du dossier sous référence MAR du 6 janvier 81.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'étude du document cité en référence n'appelle qu'une seule remarque de ma part :

Il serait souhaitable d'exiger du concessionnaire l'édification :

- de blocs sanitaires à proximité de chaque installation portuaire,

- d'aires cimentées entourées d'un muret destiné à recevoir des bidons pour la récupération des hydrocarbures.

Je pense que en l'absence de telles installations, l'article 20 du cahier des charges sera inappliqué.

Le Chef d'Inspection
J. L. Coeurdacier

Copies : Dossier
----- Chrono
Siège Central